

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20250917-2025_75-DE
Reçu le 23/09/2025
Publié le 23/09/2025

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025
À 18 h

Délibération 2025 / 75
(24^e délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
municipaux
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 22

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
11/09/2025

Date de publication
du procès-verbal de
la séance :
19/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 septembre à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : POIRRIER Michelle (donne pouvoir à DELEUZE Christian), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel), ALIBERT Sylvie (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).

Absents excusés :

Absents : BACH Hélène, COQUEAU Stéphane, THEPAULT Pascale, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : CHAVET-JABOT Francis.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - EXERCICE 2025.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'une ouverture de crédits à hauteur de 10 000,00 € est nécessaire dans le cadre des travaux de mise hors d'eau et de confortation de la tour de l'Horloge.

Il faut également ouvrir des crédits à hauteur de 70 000,00 € pour les travaux de sécurisation et de restauration du site du moulin du Saut.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ADOPTE** la décision modificative n° 1 du budget principal de la commune présentant les écritures suivantes :

Budget Principal de la Commune				
Décision modificative n° 1 du 17 septembre 2025				
Libellés de comptes	Comptes	Dépenses	Comptes	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT				
9015 - Cantine scolaire				
Autres immobilisations corporelles	c/2188-281	-10 000,00 €		
9048 - Travaux de mise hors d'eau et confortation de la tour de l'Horloge				
Frais d'études	c/2031-312	10 000,00 €		
9145 - Aménagement urbain				
Installations de voirie	c/2152-518	-70 000,00 €		
9184 - Sécurisation et restauration du moulin du Saut				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	c/21352-312	70 000,00 €		
TOTAUX Section d'Investissement		0,00 €		0,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

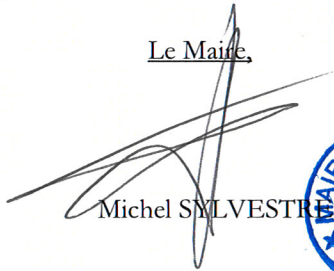
POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Francis CHAVET-JABOT

Le Maire,



Michel SYLVESTRE

